

AG/OC

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 2 MAI 1962.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES FINANCES ET DU
TRAVAIL

D E C R E T

N° 196/PR/MFT

ADDITIF au DECRET N° 164/PR/MFT du 3 Avril 1962

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT DU DAHOMEY

- VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
VU le Décret n°62/PR/Cab du 13 Février 1962 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
VU le Décret n°111/PR/Cab du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement et le décret n°143/PR du 20 Mars 1962 fixant les attributions du Ministre d'Etat chargé de la Fonction Publique et du Ministre des Finances et du Travail ;
VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires et notamment son article 30.
VU le Décret 110/PCM du 25 Avril 1960 fixant le régime d'emploi des agents auxiliaires ;
VU l'article 41 de la loi des Finances n°59-61 du 31 Décembre 1961
VU le Décret n°164/PR/MFT du 3 Avril 1962 ;
SUR proposition du Ministre des Finances et du Travail ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Ajouter à l'article 2 du Décret précité :

"Bénéficient d'un véhicule de fonction"

.....
LE PROCUREUR GENERAL


Hubert M A G A

A D D I T I F

à l'Annexe n° 1
du Décret n° 164/PR/MFT du 3/4/62

MINISTERE DES FINANCES ET DU TRAVAIL

Ajouter :

LE CONTROLE FINANCIER

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

- Inspection Médicale Scolaire
- Direction de l'Institut Pédagogique National

A D D I T I F A L'ANNEXE N° 2

du Décret n° 164/PR/MFT du 3 Avril 1962

MINISTERE DES FINANCES ET DU TRAVAIL

Le Contrôleur Financier.-

oooo00o00oooo